

NOTICE EXPLICATIVE

Élections au CA, à la CR et à la CFVU

Scrutin des 27 et 28 novembre 2018

Élections des représentants des étudiants au Conseil d'Administration, à la Commission Recherche et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg.

SOMMAIRE			
I. Dates du scrutin page 1 II. Nombre de sièges à pourvoir page 1 III. Qualité d'électeur page 2 IV. Eligibilité page 2 V. Listes électorales page 2 VI. Listes de candidatures page 3 VII. Expression du vote page 3 VIII. Mode de scrutin page 4 IX. Mode de répartition des sièges page 4	X. Bureaux de vote page 5 XI. Comité électoral consultatif page 8 XII. Propagande page 8 XIII. Charte de bonne conduite page 8 XIV. Dépouillement et publication des résultats page 8 XV. Délais de recours page 8		

I - Dates du scrutin

Mardi 27 novembre 2018 de 9 heures à 18 heures et
 Mercredi 28 novembre de 9 heures à 16 heures.

II - Nombre de sièges à pourvoir

- Conseil d'Administration (CA) : 6 sièges en 1 collège unique
- Commission Recherche (CR) : 4 sièges répartis en 4 collèges selon les secteurs de formation :
 - Droit, Economie, Gestion : 1 siège
 - Lettres, Sciences Humaines et Sociales : 1 siège
 - Sciences et Technologies : 1 siège
 - Santé : 1 siège
- Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) : 16 sièges répartis en 4 collèges selon les secteurs de formation :
 - Droit, Economie, Gestion : 4 sièges
 - Lettres, Sciences Humaines et Sociales : 4 sièges
 - Sciences et Technologies : 4 sièges
 - Santé : 4 sièges

III - Qualité d'électeur

1) Elections au CA et à la CFVU

Sont électeurs :

- tous les étudiants régulièrement inscrits dans l'établissement, en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours
- les personnes bénéficiant de la formation continue, sous réserve qu'elles soient régulièrement inscrites en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours.
- les auditeurs, sous réserve qu'ils soient régulièrement inscrits à ce titre, qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants et **qu'ils en fassent la demande**.

2) Elections à la CR

Seuls les étudiants de 3^{ème} cycle (doctorants) régulièrement inscrits sont électeurs.

Nul ne peut être électeur ni éligible dans le collège des étudiants s'il appartient à un autre collège de l'établissement.

La demande d'inscription sur les listes électorales des usagers dont l'inscription est subordonnée à cette obligation (cf annexe 1) doit parvenir **impérativement avant le 22 novembre 2018** à :

Monsieur le Président de l'Université de Strasbourg
Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Nouveau Patio
3^{ème} étage – Bureau 3-28
20A rue René Descartes – 67084 Strasbourg Cedex.

IV - Eligibilité

Sont éligibles au sein du collège dont ils sont membres tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales.

Le Président de l'Université peut constater leur inéligibilité et demander qu'un autre candidat soit substitué au candidat inéligible. Nul ne peut être élu à plus d'un Conseil d'Administration d'Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

V- Listes électorales

Les listes électorales sont arrêtées par le Président de l'université. Il est établi une liste électorale par collège.

La situation des électeurs s'apprécie à la date du scrutin : **les 27 et 28 novembre 2018**.

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur, y compris le cas échéant, celle d'en avoir fait la demande, qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste électorale du collège dont elle relève, peut demander au Président de l'université de faire procéder à son inscription, y compris le jour du scrutin (s'adresser à Monsieur le Président – Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles – Nouveau Patio – 3^{ème} étage – Bureau 3-28 – 20A rue René Descartes – 67084 Strasbourg Cedex jusqu'à la veille du scrutin, le jour même au bureau de vote dont dépend la personne, cf. chapitre X).

Les listes électorales seront affichées dans les bureaux de vote et pourront être consultées sur le site de l'université : www.unistra.fr.

VI - Listes de candidatures

1) Dépôt de candidature

Le dépôt de candidature est obligatoire.

Les listes de candidatures accompagnées d'une déclaration de candidature individuelle de chaque candidat (cf modèle joint en annexe 2 et 3) doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées au plus tard le **13 novembre 2018 avant midi** à :

Monsieur le Président de l'Université de Strasbourg
Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Nouveau Patio
3^{ème} étage – Bureau 3-28
20A rue René Descartes – 67084 Strasbourg Cedex.

Les candidatures peuvent en outre être accompagnées d'une profession de foi (format A4 recto-verso). La profession de foi doit parvenir dans les mêmes délais (fichier au format PDF) à l'adresse électronique suivante : isabelle.kittel@unistra.fr

2) Présentation des listes de candidatures

Les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié des sièges à pourvoir.

Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.

Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature et sur leurs programmes. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote.

Pour chaque représentant, **un suppléant est élu** dans les mêmes conditions que le titulaire.

Les étudiants sont répartis entre les quatre secteurs de formation de l'Université en fonction du secteur dont relève leur composante (cf. annexe 4).

➔ **Elections au CA**

Chaque liste assure la représentation d'au moins trois des grands secteurs de formation enseignés au sein de l'Université. Les listes comporteront au minimum 6 noms et au maximum 12 noms.

➔ **Elections à la CR**

Les candidatures comporteront 2 noms : le nom du titulaire auquel sera associé le nom d'un suppléant.

➔ **Elections à la CFVU**

Les listes comporteront au minimum 4 noms et au maximum 8 noms.

VII - Expression du vote

- Vote physique : les électeurs doivent justifier de leur identité. Le jour du scrutin, les étudiants devront obligatoirement présenter leur carte d'étudiant (ou à défaut une pièce d'identité et un certificat de scolarité). Aucun vote ne pourra être accepté si cette formalité n'est pas accomplie.

- Vote par procuration (art. D 719-17 du code de l'éducation). Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place.

Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant (celui qui donne procuration). Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Chaque procuration est établie sur un imprimé numérotée par la composante. Le mandant doit justifier de son identité lors du retrait de l'imprimé au sein des services de l'établissement. La procuration écrite lisiblement doit mentionner les nom et prénom du mandataire. Elle est signée par le mandant. Elle ne doit être ni raturée, ni surchargée. La procuration, qui peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, est enregistrée par la composante. La composante établit et tient à jour une liste des procurations précisant les mandants et les mandataires.

Les étudiants autres que doctorants votent deux fois : une fois pour le CA et une fois pour la CFVU.

Les étudiants de 3^{ème} cycle (doctorants) votent trois fois : une fois pour le CA, une fois pour la CR et une fois pour la CFVU.

VIII - Mode de scrutin

(Art. D719-20 du code de l'éducation)

Les membres du CA et de la CFVU sont élus au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage.

Les membres de la CR sont élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

IX - Mode de répartition des sièges

(Art. D719-21 du code de l'éducation)

Le nombre de voix attribuées à chaque liste est égal au nombre de bulletins recueillis par chacune d'elles. Le nombre de suffrages exprimés est égal au total des voix recueillies par l'ensemble des listes.

Le quotient électoral est égal au nombre total de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir. Pour l'élection des représentants des usagers, le quotient électoral est égal au nombre total de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges de membres titulaires à pourvoir.

Sous réserve des dispositions prévues au deuxième alinéa de l'article [D. 719-20](#), il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de ses suffrages contient de fois le quotient électoral.

Pour l'élection des représentants des usagers, chaque liste a droit à autant de sièges de membres titulaires que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral. Un suppléant est élu avec chaque membre titulaire élu.

Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués successivement aux listes qui comportent les plus forts restes.

Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient électoral, ce nombre de voix tient lieu de reste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus jeune des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Lorsque le nombre de sièges attribués à une liste dépasse le nombre de candidats présentés par cette liste, les sièges excédant ce nombre ne sont pas attribués. Il est alors procédé à une élection partielle.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation de la liste.

Pour l'élection des représentants des usagers, pour chaque liste, il est procédé dans la limite du nombre de sièges obtenus par celle-ci à l'élection des titulaires, et à l'élection d'un nombre égal de suppléants, dans l'ordre de présentation des candidats de la liste. Chaque membre suppléant ainsi désigné s'associe avec un membre titulaire dans l'ordre de présentation de la liste.

X - Bureaux de vote

28 bureaux de vote seront mis en place le 27 novembre 2018 de 9 heures à 18 heures et le 28 novembre 2018 de 9 heures à 16 heures.

Les étudiants de licence et de master, électeurs au CA et à la CFVU, seront rattachés d'après leur composante aux bureaux de vote suivants :

1. **Institut Le Bel** : Tous les étudiants du Pôle Sciences L1 : Chimie, Physique et Ingénierie, EOST, et Mathématique et Informatique - 4 rue Blaise Pascal ;
2. **Médecine** : Tous les étudiants de la Faculté et les étudiants de 1^{ère} année santé - 4 rue Kirchleger ;
3. **Chirurgie Dentaire** : Tous les étudiants de la Faculté de Chirurgie Dentaire et les étudiants de 1^{ère} année santé – 8 rue Ste Elisabeth ;
4. **Pharmacie** : Tous les étudiants de la Faculté et les étudiants de 1^{ère} année santé - 74, route du Rhin à Illkirch ;
5. **Mathématique-informatique** : Tous les étudiants de l'UFR sauf les étudiants de L1 et les étudiants de M1, M2 à dominante informatique - 7, rue René Descartes ;
6. **Chimie** : Tous les étudiants de la Faculté sauf les étudiants de L1 - 1 rue Blaise Pascal ;
7. **Physique et Ingénierie**: Tous les étudiants de l'UFR sauf les étudiants de L1 - 3, rue de l'Université ;
8. **Sciences de la Vie** : Tous les étudiants de la Faculté - RdC - 28, rue Goethe ;
9. **PEGE** : Tous les étudiants de la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion et de l'Ecole de Management Strasbourg - 61 avenue de la Forêt Noire ;
10. **Psychologie** : Tous les étudiants de la Faculté - 12, rue Goethe ;
11. **Bâtiment « le 7 »** : Tous les étudiants de l'ESPé Esplanade et de la Faculté de Philosophie – Bât. « le 7 » - 7 rue de l'Université ;
12. **Géographie** : Tous les étudiants de la Faculté - 3, rue de l'Argonne ;
13. **Observatoire** : Tous les étudiants de l'Observatoire - 11, rue de l'Université ;
14. **EOST** : Tous les étudiants de l'Ecole sauf les étudiants de L1 - 5, rue René Descartes ;
15. **ECPM** : Tous les étudiants de l'Ecole - 25 rue Becquerel à Cronembourg ;
16. **Pôle Api** Tous les étudiants de l'ESBS, de Télécom Physique Strasbourg et les étudiants M1, M2 à dominante informatique de l'UFR de Mathématique et Informatique - Bld Sébastien Brant à Illkirch ;
17. **IUT de Schiltigheim** : Tous les étudiants de l'IUT - allée d'Athènes à Schiltigheim ;
18. **IUT de Haguenau** : Tous les étudiants de l'IUT - 30 rue du Maire André Trabant à Haguenau ;
19. **Palais universitaire** : Tous les étudiants de théologie, d'histoire et d'arts visuels - 9 Place de l'Université ;
20. **Le Patio** : tous les étudiants de la Faculté des Langues et de la Faculté des Sciences Sociales - 22 rue Descartes ;
21. **Le Portique** : tous les étudiants de la Faculté des lettres, de la Faculté des Sciences du Sport, et d'arts du spectacle et de musique - 14 rue René Descartes ;
22. **Droit** : tous les étudiants de la Faculté - 1 place d'Athènes ;
23. **IUT d'Illkirch** : Tous les étudiants de l'IUT Robert Schuman - 72 route du Rhin ;
24. **Ensemble Saint-Georges** : Tous les étudiants de l'IPAG et de l'IEP - 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg ;
25. **Escarpe** : Tous les étudiants du CUEJ, du CEIPI - 11, rue du Maréchal Juin à Strasbourg ;
26. **ESPé Strasbourg Meinau** : Tous les étudiants de l'ESPé - 141 avenue de Colmar ;
27. **ESPé Colmar** : Tous les étudiants de l'ESPé - 12 rue Messimy ;
28. **ESPé Sélestat** : Tous les étudiants de l'ESPé et du CFMI – 1 rue Froehlich ;

Les doctorants électeurs au CA, à la CR et à la CFVU, seront rattachés d'après leur unité de recherche (UR) et leur secteur de formation aux bureaux de vote suivants :

2. **Médecine** : 4 rue Kirchleger ;
EA 3072 – MSP - Mitochondrie, Stress oxydant et Protection musculaire
EA 7290 - Virulence bactérienne précoce: fonctions cellulaires et contrôle de l'infection aiguë et subaiguë
EA 7292 - Dynamique des interactions hôte pathogène
EA 7294 – DIATHEC - Diabète et thérapie cellulaire
EA 7296 – LNPCV - Laboratoire de neurobiologie et pharmacologie cardiovasculaire
UMR_S 1109- IRM - ImmunoRhumathologie Moléculaire
UMR_S 1110 – IVH - Intéractions virus-hôte et maladies hépatiques
UMR_S 1112 – LGM- Laboratoire de Génétique Médicale
UMR_S 1113 - Voies de signalisation du développement et du stress cellulaire dans les cancers digestifs et urologiques

UMR_S 1114 - Neuropsychologie cognitive et physiopathologie de la schizophrénie
UMR_S 1118 - Mécanismes centraux et périphériques de la neurodégénérescence
UMR_S 1119 - Biopathologie de la myéline, neuroprotection et stratégies thérapeutiques
UMR_S 1121 - Biomatériaux et Bioingénierie
UMR_S 1255 -BPPS - Biologie et Pharmacologie des plaquettes sanguines: Hémostase, Thrombose, Transfusion
UMR_S 1260 – Nanomédecine régénérative

3. **Chirurgie Dentaire** : 1 place de l'Hôpital ;
EA 3072 – MSP - Mitochondrie, Stress oxydant et Protection musculaire
EA 3430 - Progression tumorale et micro-environnement. Approches translationnelles et épidémiologie
EA 7290 - Virulence bactérienne précoce: fonctions cellulaires et contrôle de l'infection aiguë et subaiguë
EA 7292 - Dynamique des interactions hôte pathogène
EA 7293 - Stress vasculaire et tissulaire en transplantation : microparticules et environnement
EA 7294 – DIATHEC - Diabète et thérapie cellulaire
EA 7296 – LNPCV - Laboratoire de neurobiologie et pharmacologie cardiovasculaire
UMR_S 1109- IRM - ImmunoRhumathologie Moléculaire
UMR_S 1110 – IVH - Intéractions virus-hôte et maladies hépatiques
UMR_S 1112 – LGM- Laboratoire de Génétique Médicale
UMR_S 1113 - Voies de signalisation du développement et du stress cellulaire dans les cancers digestifs et urologiques
UMR_S 1114 - Neuropsychologie cognitive et physiopathologie de la schizophrénie
UMR_S 1118 - Mécanismes centraux et périphériques de la neurodégénérescence
UMR_S 1119 - Biopathologie de la myéline, neuroprotection et stratégies thérapeutiques
UMR_S 1121 - Biomatériaux et Bioingénierie
UMR_S 1255 – BPPS - Biologie et Pharmacologie des plaquettes sanguines: Hémostase, Thrombose, Transfusion
UMR_S 1260 – Nanomédecine régénérative

4. **Pharmacie** : 74, route du Rhin à Illkirch ;
UMR 7199 – CAMB - Laboratoire de Conception et Application de Molécules Bioactives
UMR 7200 - LIT - Laboratoire d'Innovation Thérapeutique
UMR 7021- LBP – Laboratoire Bioimagerie et Pathologies

5. **Mathématique-informatique** : 7, rue René Descartes ;
UMR 7501 – IRMA - Institut de Recherche Mathématique Avancée

6. **Chimie** : 1 rue Blaise Pascal ;
UMR 7006 - ISIS - Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires
UMR 7140 – CMC - Chimie de la Matière Complexe
UMR 7177 – CHIMIE - Institut de Chimie de Strasbourg

8. **Sciences de la Vie** : 28, rue Goethe ;
UPR 2357 – IBMP - Institut de Biologie Moléculaire des Plantes
UPR 3212 – INCI - Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives
UPR 3572 – ICT - Immunopathologie et Chimie Thérapeutique
UPR 9002 – ARN - Architecture et Réactivité de l'ARN
UPR 9022 – RIDI - Réponse Immunitaire et développement chez les Insectes
UMR 7156 – GMGM - Génétique Moléculaire, Génomique, Microbiologie

9. **PEGE** : 61 avenue de la Forêt Noire ;
EA 2364 – LARGE - Laboratoire de Recherche en Gestion et Economie
EA 7308 – HuManiS - Hommes et Management en Société
UMR 7522 – BETA - Bureau d'Economie Théorique et Appliquée

10. **Psychologie** : 12, rue Goethe ;
EA 3071 - URP/SCLS - Unité de Recherche : Subjectivité, lien social et modernité (SULISOM)
EA 4440 – LPC - Laboratoire de Psychologie des Cognitions
UMR 7364 – LNCA - Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA)

11. **Bâtiment « le 7 »** : 7 rue de l'Université ;
EA 2310 – LISEC - Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Education et de la Communication

EA 2326 - Centre de recherches en philosophie allemande et contemporaine : histoire, problématiques, enjeux
UMR 7117 – AHP-PReST – Archives Henri Poincaré – Philosophie et Recherche sur les sciences et les technologies.

12. **Géographie** : 3, rue de l'Argonne ;
UMR 7362 – LIVE - Laboratoire Image, Ville et Environnement
13. **Observatoire** : 11, rue de l'Université ;
UMR 7550 - Observatoire Astronomique de Strasbourg
14. **EOST** : 5, rue René Descartes ;
UMR 7516 – IPGS - Institut de Physique du Globe de Strasbourg
UMR 7517 – LhyGeS - Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg
15. **ECPM** : 25 rue Becquerel à Cronembourg ;
UMR 7178 – IPHC - Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien
UMR 7504 – IPCMS - Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg
UMR 7042 – Laboratoire d'Innovation moléculaire et applications
UMR 7515 – ICPEES - Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé
UPR 22 – ICS - Institut Charles Sadron
16. **Pôle Api** : Bld Sébastien Brant à Illkirch ;
UMR 7242 - Biotechnologie et signalisation cellulaire : intégrité du génome, biologie tumorale, récepteurs, outils thérapeutiques
UMR 7357 – ICUBE - Laboratoire des sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie
UMR_S 1258 – IGBMC – Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire
19. **Palais universitaire** : 9 Place de l'Université ;
EA 3400 – ARCHE - Arts, civilisation et histoire de l'Europe
EA 4377 – TCSR - Théologie Catholique et Sciences Religieuses
EA 4378 – TP - Théologie Protestante
20. **Le Patio** : 22 rue Descartes ;
EA 1340 – GEO - Groupe d'Etudes Orientales, slaves et néo-helléniques
EA 1341 – EG - Etudes Germaniques : mémoires et frontières
EA 2325 – SEARCH - Savoirs dans l'Espace Anglophone : Représentations, Cultures, Histoire
EA 4376 – CHER - Culture et Histoire dans l'Espace Roman
UMR 7044 – ArchiMedE - Archéologie et histoire ancienne : Méditerranée-Europe
UMR 7354 – DRES - Droit, religion, entreprise et société
UMR 7363 – SAGE - Sociétés, acteurs, gouvernements en Europe
UMR 7367 - Dynamiques européennes
21. **Le Portique** : 14 rue René Descartes ;
EA 1337 – CL - Configurations littéraires
EA 1339 – LILPa - Linguistique, Langues, Parole
EA 1342 - E3S - Equipe de Recherche "Sport et Sciences Sociales"
EA 3094 - CARRA - Centre d'Analyse des Rhétoriques Religieuses de l'Antiquité
EA 3402 – ACCRA - Approches contemporaines de la création et de la réflexion artistiques
25. **Escarpe** : 11, rue du Maréchal Juin à Strasbourg ;
EA 1351 – CDPF - Centre de Droit Privé Fondamental
EA 3399 – IRCM - Institut de Recherche Carré de Malberg
EA 4375 - Laboratoire de Recherche du CEIPI
EA 7307 – CEIE - Centre d'Etudes Internationales et Européennes
27. **ESPé Colmar** : 12 rue Messimy ;
UMR_A 1131 – SVQV - Santé de la Vigne et Qualité du Vin

Chaque liste en présence a le droit de proposer un assesseur et un assesseur suppléant désignés parmi les électeurs du collège concerné pour chaque bureau de vote ainsi que des scrutateurs pour le dépouillement.

XI – Comité Electoral Consultatif

Pour l'ensemble des opérations d'organisation des élections, le Président de l'Université est assisté d'un Comité Electoral Consultatif comprenant des représentants des personnels et des usagers et dont la composition est fixée comme suit :

- le Directeur Général des Services,
- 4 représentants des enseignants-chercheurs, dont au moins deux émanant du collège A, représentant les quatre secteurs de l'établissement,
- 2 représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et de bibliothèque,
- 2 représentants des usagers.

XII - Propagande

Conformément à l'article D719-27 du code de l'éducation, la propagande pendant la durée du scrutin est interdite à l'intérieur des salles ou des halls où sont installés les bureaux de vote.

XIII – Charte de « bonne conduite »

Une charte de « bonne conduite » électorale jointe en annexe 5 précise les modalités d'exercice de l'expression de tous les membres de la communauté universitaire dans le cadre des opérations électorales. Elle s'assure notamment que la liberté d'expression s'exerce dans un climat de respect mutuel.

La charte a pour objet d'assurer le meilleur déroulement possible des opérations électorales dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elle est remise au moment du dépôt des candidatures au(x) délégué(s) de liste(s).

XIV – Dépouillement et publication des résultats

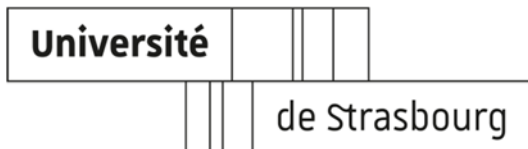
Le dépouillement est public. Il est réalisé au niveau central : Institut Le Bel – 4 rue Blaise Pascal – 67070 Strasbourg Cedex.

La proclamation des résultats aura lieu le vendredi 30 novembre 2018.

Les résultats seront affichés à l'Institut Le Bel et dans les composantes. Ils pourront être consultés sur le site de l'université : www.unistra.fr.

XV - Délais de recours

- Délai de réclamation devant la Commission de Contrôle des Opérations Electorales : 5 jours à compter de la proclamation des résultats à savoir le 5 décembre 2018.
- Délai de recours au Tribunal Administratif : 6 jours à compter de la décision de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales.
- Délai du Tribunal Administratif pour statuer : 2 mois.



DEMANDE D'INSCRIPTION

Élections au CA à la CR et à la CFVU

Scrutin des 27 et 28 novembre 2018

Demande d'inscription sur les listes électorales du collège des usagers des auditeurs (article D719-14 du code de l'éducation)

Sous réserve :

- que les auditeurs soient régulièrement inscrits à ce titre et qu'ils suivent les mêmes formations que les étudiants.

Je soussigné(e), NOM : _____ **Prénom:** _____

Ayant la qualité d'auditeur :

Formation suivie : _____

Composante : _____

demande mon inscription sur les listes électorales, dans le collège des usagers.

Fait à Strasbourg, le _____ Signature :

A retourner **IMPERATIVEMENT** avant le **22 novembre 2018** à M. le Président de l'Université de Strasbourg,
Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles, Bureau 3-28 – Nouveau Patio – 20A rue René Descartes
- 67084 Strasbourg Cedex. E-mail : isabelle.kittel@unistra.fr.

DÉCLARATION de liste de candidatures

Élections au CA, à la CR et à la CFVU

Scrutin des 27 et 28 novembre 2018

Élections des représentants des étudiants au **Conseil d'Administration** de l'Université de Strasbourg.

LISTE _____

Soutiens
(facultatif) _____

Correspondant(e) de la liste : _____

	CIV	NOM	Prénom	Composante et Secteur de formation	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

Date,

Chaque liste assure la représentation d'au moins trois des grands secteurs de formation enseignés au sein de l'Université. Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes comporteront au minimum 6 noms et au maximum 12 noms.

Université				
			de Strasbourg	

DÉCLARATION de liste de candidatures

Élections au CA, à la CR et à la CFVU

Scrutin des 27 et 28 novembre 2018

Élections des représentants des étudiants à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg.

-
- Secteur Droit, Economie, Gestion
 - Secteur Lettres, Sciences Humaines et Sociales
 - Secteur Sciences et Technologies
 - Secteur Santé (1)
-

LISTE _____

Soutiens
(facultatif) _____

Correspondant(e) de la liste : _____

	CIV	NOM	Prénom	Composante	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Les listes comporteront au minimum 4 noms et au maximum 8 noms. Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Chaque liste ne doit représenter qu'un seul secteur.

Date,

(1) cocher la case utile

Université				
			de Strasbourg	

DÉCLARATION de liste de candidatures

Élections au CA, à la CR et à la CFVU

Scrutin des 27 et 28 novembre 2018

Élections des représentants des étudiants de 3^{ème} cycle (doctorants) à la Commission Recherche de l'Université de Strasbourg.

-
- Secteur Droit, Economie, Gestion
 - Secteur Lettres, Sciences Humaines et Sociales
 - Secteur Sciences et Technologies
 - Secteur Santé (1)
-

LISTE _____

Soutiens
(facultatif) _____

Correspondant(e) de la liste : _____

CIV	NOM	Prénom	Titulaire/ suppléant	Composante	Signature
			Titulaire		
			Suppléant(e)		

Cette liste doit comporter obligatoirement un titulaire et un suppléant et ne représenter qu'un seul secteur. Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Date,

(1) cocher la case utile

ACTE DE CANDIDATURE individuelle

Élections au CA, à la CR et à la CFVU

Scrutin des 27 et 28 novembre 2018

Élections des représentants des étudiants au Conseil d'Administration, à la Commission Recherche et à la Commission Formation et Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg.

Je soussigné(e), Nom _____ Prénom _____
 (Les données nominatives feront l'objet d'une parution sur le site internet de l'Université)

Adresse personnelle _____

E-mail _____ Portable _____

Composante _____

Cycle (L, M ou D) : _____

déclare me porter candidat(e) en vue des élections

- au Conseil d'Administration
- à la Commission Recherche
- à la Commission Formation et Vie Universitaire (1)

de l'Université de Strasbourg, scrutin des 27 et 28 novembre 2018.

Précisez le secteur :

- secteur Droit, Economie, Gestion
- secteur Lettres, Sciences Humaines et Sociales
- secteur Sciences et Technologies
- secteur Santé (1)

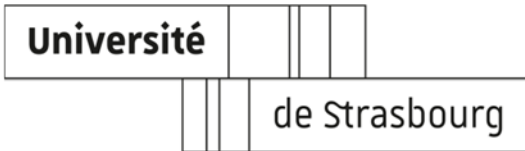
sur la liste _____

soutenue par _____
 (facultatif)

Date,
Signature,

Joindre une copie de la carte d'étudiant

(1) cocher la case utile



**Rattachement des étudiants
aux grands secteurs de formation**
(Article 53 des statuts)

1. Secteur Droit, Économie, Gestion

- Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI)
- Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ)
- Département des recherches
- École de management Strasbourg (EM Strasbourg)
- Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
- Faculté des sciences économiques et de gestion
- Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)
- Institut d'études politiques (IEP)

2. Secteur Lettres, Sciences humaines et sociales

- Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPé)
- Faculté de géographie et d'aménagement
- Faculté des arts
- Faculté des langues
- Faculté des lettres
- Faculté de philosophie
- Faculté de psychologie
- Faculté des sciences du sport
- Faculté des sciences historiques
- Faculté des sciences sociales
- Faculté de théologie catholique
- Faculté de théologie protestante

3. Secteur Sciences et technologies

- École et observatoire des sciences de la Terre (EOST)
- École européenne de chimie, polymères et matériaux (ECPM)
- École supérieure de biotechnologie (ESBS)
- Faculté de chimie
- Faculté des sciences de la vie
- Institut universitaire de technologie de Haguenau (IUT de Haguenau)
- Institut universitaire de technologie Louis Pasteur de Schiltigheim (IUT Louis Pasteur)
- Institut universitaire de technologie Robert Schuman (IUT Robert Schuman)
- Observatoire astronomique
- Télécom physique Strasbourg
- UFR de mathématique et d'informatique
- UFR de physique et ingénierie

4. Secteur Santé

- Faculté de chirurgie dentaire
- Faculté de médecine
- Faculté de pharmacie